

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

Afférents au Bureau Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille vingt

et le 18 février

A 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

10 février 2020

Nombre de Membres présents : 11

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Michel MEIS, Dominique CROQUET, Jacques MACHAULT, André GROSSELIN, Francis CHAUMONT, Jean-Michel THIRY, Roland CANIVENQ, Jean-pol RICHELET.

Date d'affichage

19 février 2020

Absents excusés : Vincent FLEURY, Marie-France KUBIAK, Joël CARRE, Alain HURPET (représenté par pouvoir donné à M. Francis CHAUMONT).

Objet de la Délibération

**ATTRIBUTION DU
MARCHE
FONTAINERIE
FONTE ET VANNES
2020****ATTRIBUTION DU MARCHE FONTAINERIE FONTE ET
VANNES 2020**

Vu la délibération n° 2018-03 modifiant le règlement intérieur de la commande publique.

Vu la délibération n° 2014-02 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services compris entre 50 000 et 90 000 €.

Considérant l'analyse des résultats de la consultation relative à ce marché lancée fin 2019, sur proposition du Président :

le Bureau, après en avoir délibéré, attribue ledit marché à la société **Heinrich Canalisations** et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

Bernard BESTEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

après dépôt en Sous-
préfecture

Le : 19 février 2020

et publication ou
notification

du 19 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200218-B202001-DE